

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le Lundi 2 Février 2026, à 19h30 **au bureau municipal situé au 2 Rue de l'école** à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, la mairesses, Madame Dominik Michaud, les conseillers (ères) suivants (es) :

<u>Présent :</u>	Michel Rivard	(01)
	François Binet	(03)
	Amélie Grenier-Rouleau	(05)
	Johanne Rheault	(06)
<u>Absent:</u>	Yvan Proulx	(02)
	Régis Audet	(04)

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Dominik Michaud, Sandra Boutin Directrice Générale et Greffière-trésorière était présente.

015-02-2026

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Rivard et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2026**
3. **FINANCES**
 - 3.1. Présentation des comptes de la municipalité
4. **TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1. Isolation Centre Communautaire
 - 5.2. Adjointe administrative
 - 5.3. Achat d'ordinateur
 - 5.4. Mobilisation pour la tarification réduite pour les livres de bibliothèques
 - 5.5. Dépôt des États financiers 2025
6. **SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**
7. **VARIA**
8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
9. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

016-02-2026

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2026

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 Janvier 2026 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la Greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : Johanne Rheault

Secondé par : François Binet

Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 12 Janvier 2026 soit accepté tel que rédiger.

017-02-2026

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés par paiement direct pour un total de 57 093.58\$

Comptes à payer avec les chèques # 017 à 024 pour un total de 13 373.52\$

Il est proposé par : Johanne Rheault

Secondé par : François Binet

Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Aucun compte rendu puisque aucun représentant était présent.

018-02-2026

ISOLATION CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'isolation du sous-sol au centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les deux soumissions suivantes :

Le Pro du Scellant : 5195.20\$ avant taxe

FM Polyuréthane : 6228.35\$ avant taxe

Il est proposé par : Amélie Grenier Rouleau

Secondé par : Johanne Rheault

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité accepte le plus bas soumissionnaire conforme qui est Le Pro du Scellant au coût de 5195.20\$ avant taxe.

QUE la municipalité demande à Le Pro du Scellant d'appliquer la peinture ignifuge DC315 au coût de 1639.00\$ avant taxe.

019-02-2026

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire ouvrir un poste d'adjointe administrative;

Il est proposé par : Amélie Grenier Rouleau

Secondé par : Johanne Rheault

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité affiche le poste d'adjointe administrative

020-02-2026

ACHAT D'ORDINATEUR

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité doit changer l'ordinateur de la réception;

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : François Binet

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité procède à l'achat d'un ordinateur chez Nortech au coût de 1413.35\$ avant taxe.

021-02-2026

MOBILISATION POUR LA TARIFICATION RÉDUITE POUR LES LIVRES DE BIBLIOTHÈQUES

CONSIDÉRANT QUE, le RBQ a mis sur pied une campagne de sensibilisation concernant la loi C-15 qui affectera grandement le service de PEB si elle est adoptée.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des intervenants des bibliothèques publiques ont réalisé le danger de l'adoption de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE présentement il paye 10% des frais selon l'entente avec postes Canada.

CONSIDÉRANT QUE pour le RBATNQ cela veut dire que les frais passeraient de 7296\$ (frais de 2025 – petite année) à 72 960\$ et plus. Et pour l'ensemble des RB à plus de 2 500 000\$

Il est proposé par : François Binet

Secondé par : Amélie Grenier Rouleau

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité demande à la directrice générale d'écrire une lettre à l'honorable Joël Lightbound, C.P. député (Ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'approvisionnement).

QUE la municipalité demande au gouvernement de retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes. Il en va de l'avenir de nos bibliothèques rurales, de la vitalité culturelle de nos régions et de l'intérêt général du public.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2025

Madame Manon Labrecque, comptable, dépose le rapport financier 2025.

SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS

Les conseillers font un suivi de leurs dossiers en cours

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent : 0

022-02-2026

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION du conseiller François Binet et résolu à l'unanimité que la présente séance soit, levée à 20h11.

Adopté à l'unanimité;

Dominik Michaud, mairesse

Sandra Boutin, Greffière-Trésorière

Je, Dominik Michaud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.